

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
N° 2023/118

**Arrêté**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

**Le Maire de la Commune de Manzat,**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du 17/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2021/138 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**A R R E T E :**

**Article Premier :**

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme NABOUDET Sandy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

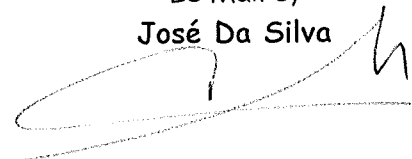
Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2** : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au comptable de la collectivité, au Président du centre de gestion du Puy de dôme et notifié à l'intéressée.

Fait à Manzat, le 26 décembre 2023

Le Maire,  
José Da Silva

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'José Da Silva', written over a horizontal line.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :